

La guerre des pharmacies relancée

Quatre pharmaciens s'élèvent de nouveau contre la pharmacie Lafayette



La guerre des pharmacies relancée

Un combat d'arrière garde et pourtant !

La guerre des pharmacies est née sur Auch, avec l'annonce du déménagement de la Pharmacie Occitane, située place Villaret Joyeuse, en 2010 vers la basse ville, avenue de l'Yser. Mais le véritable motif de cette confrontation résidait dans le fait que cette officine allait offrir les services d'un trublion sur le marché du médicament en battant pavillon « Pharmacie Lafayette ». Aujourd'hui, le trublion est un acteur incontournable de la distribution pharmaceutique.

Une concurrence qui visiblement n'était pas du goût de quatre des neufs pharmaciens de la ville, habitués à un certain train train, protégés par un monopole d'un autre temps.

Mais le monde des pharmacies bouge, on le voit un peu partout avec rachat et regroupement d'officines, une réorganisation qui n'a rien à voir avec la rentabilité, car la profession reste rentable du moins, à Auch, puisque les actionnaires de certaines d'entre elles ont vu, l'an passé, leurs dividendes augmenter.

De nouvelles enseignes comme Lafayette ou Médiprix, partout en France, s'installent avec des offres de services accrues par rapport aux officines classiques. C'est la loi du commerce, à chacun de s'adapter, ce qui semble difficile pour nos pharmaciens auscitains qui ne semblent vouloir ne se battre que sur le plan juridique.

Après plusieurs actions vaines contre le projet de transfert et l'ouverture des nouveaux locaux, en 2016, de la pharmacie occitane en basse ville, on pouvait croire la hache de guerre enterrée.

Mais en juin dernier, nouvelle action devant le tribunal administratif, cette fois. Il s'est prononcé en faveur des plaignants en concluant à des erreurs administratives dans les précédents dossiers. En clair des erreurs administratives dues à l'état et, en particulier, à l'ARS. Conclusion, on indemnise les quatre plaignants à hauteur de 1.200 € chacun et on ferme une pharmacie sans se soucier des salariés, des investissements effectués et des services apportés à la population. Selon l'arrêté, la Pharmacie Occitane devrait donc fermer ses portes dès le 30 août.

Si le tribunal s'abrite sur des textes, les Auscitains ne semblent pas être du même avis à en juger par la fréquentation grandissante de l'officine.

Alors que chacun devrait se battre et se féliciter du développement commercial hors centres commerciaux extérieurs, ce combat paraît celui d'un autre temps.

Des conséquences graves pour les salariés de la pharmacie Lafayette

Ce sont en effet vingt employés qui se trouveraient sur le carreau. Autres conséquences, une partie des clients se tournerait probablement vers la grande distribution qui travaille depuis plusieurs années pour faire bouger les lignes de la distribution pharmaceutique et le monopole des pharmaciens. Ou... vers Internet.

Jeudi, l'ordre des pharmaciens doit se prononcer. Pourra-t-il le faire en toute indépendance sachant que des pharmaciens auscitains, au départ de l'action, siègent auprès de cette instance professionnelle ?

Le représentant du groupe Lafayette présent, ce mardi matin, à Auch, soulignait d'ailleurs. « On n'est pas là pour détruire un marché, mais au contraire pour le faire vivre avec son époque ».

Force Ouvrière mobilise ses forces pour la défense de l'emploi et va entrer dans l'arène. Une pétition a été lancée et mise en ligne. [La Pétition ici en un clic](#)

Les clients rencontrés, ce mardi matin, aux portes du complexe médical étaient plutôt surpris et ne comprenaient guère cette menace de fermeture.


Le conseil de la Pharmacie Occitane a fait appel de ce jugement.

Hervé Jouvès, président de la société Lafayette Conseil, était à Auch, ce jour, pour accompagner et soutenir le personnel sous le choc.

« Cette situation est incompréhensible et inacceptable. Nous avons d'un côté Madame Buzin, Ministre de la Santé, qui souhaite développer le métier de pharmacien à travers de plus en plus d'accueil, de conseils et d'interventions auprès des clients, notamment en ce qui concerne la vaccination rendue possible dans les officines. Et de l'autre, des décisions d'une brutalité extrême qui exige une fermeture immédiate, comme ici, à Auch.

Il s'agit d'un cas très particulier, et j'espère que le Conseil de l'Ordre des pharmaciens aura une vision particulièrement bienveillante. Je souhaite que l'issue soit sereine pour les vingt salariés, et que les cinq cents clients quotidiens soient défendus. »

Propos recueillis par Marielle Fourcade



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFEDERES
FORCE OUVRIERE
du GERS

**Votre pharmacie va fermer !
À qui la faute ?
ÉTAT. Responsable MAIS pas coupable**

Par une décision en date du 18 novembre 2016, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a autorisé le transfert de l'ancienne pharmacie située place Villaret Joyeuse, à l'emplacement actuel route d'Agen.

Les deux associés, propriétaires de cette officine, ont voulu apporter plus de services aux gersois, en investissant de grosses sommes, afin de mieux répondre à l'exercice officinal offert à sa clientèle (confidentialité, accès handicapé, livraison à domicile etc). Dans cette opération tout le monde y était gagnant :

- Les gersois qui, auparavant, se déplaçaient à Toulouse pour bénéficier de tarifs avantageux sur les produits de parapharmacie.
- Les salariés qui ont vu leur nombre s'accroître de 4 à 23
- Rien ne changeait pour les pharmacies de la rue Alsace, car ce transfert ne modifiait pas les distances de l'ancienne enseigne située de l'autre côté du Gers

MAIS c'était sans compter sur la mauvaise foi et sur l'appartenance à une quelconque mouvance de certains professionnels de ce secteur. En effet, c'est ainsi qu'une plainte a été déposée par 4 pharmaciens auscitains reprochant aux associés de la pharmacie Lafayette d'avoir tout simplement « traversé le Gers » ! Rien que ça !

La pharmacie Lafayette est « persona non grata » sur la rive droite du Gers ! Ainsi en ont décidé quelques notables gersois. Le plus étonnant est que la justice leur donne raison au Tribunal Administratif de Pau. Cette juridiction a annulé (lors de l'audience du 25 juin 2019) la décision du transfert autorisé par l'ARS donc, de l'État. Cette décision est applicable de suite, donc votre parapharmacie va certainement fermer ce 30 août.

Vous pouvez remercier ces quatre pharmaciens gersois (Cahuzac, Fioux, Mauroux, Garros) !

Grâce à ces quatre fougueux d'Artagnan :

- Les gersois devront repartir sur Toulouse pour bénéficier des tarifs du groupe Lafayette
- Plus de 20 emplois seront supprimés
- Les pertes financières sont énormes

Nous demandons à ce que l'État prenne ses responsabilités. Il a autorisé ce transfert et ce transfert était motivé, maintenant qu'il assume !

Nous ne laisserons pas tomber les salariés de la pharmacie Lafayette et nous allons faire savoir à la population ce que vaut la parole de quelques notables bien-pensant auscitains !



Photo Olivier Rittaud



Photo Olivier Rittaud



Photo Olivier Rittaud